



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/96
18 mars 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquante-deuxième session
Point 38 de la liste préliminaire*

APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX EFFORTS DÉPLOYÉS PAR
LES GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR ET CONSOLIDER LES
DÉMOCRATIES NOUVELLES OU RÉTABLIES

Lettre datée du 7 mars 1997, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le Swaziland, publiée le 3 mars 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent des
Pays-Bas auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

* A/52/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne
sur le Swaziland, publiée le 3 mars 1997

L'Union européenne a pris note du fait que les quatre dirigeants accusés de la Fédération des syndicats du Swaziland ont été acquittés le 26 février 1997; elle espère que cet acquittement contribuera d'une manière décisive au règlement pacifique des difficultés actuelles, sans préjudice supplémentaire pour l'économie du Swaziland.

L'Union européenne tient à assurer le Swaziland qu'elle continue à soutenir le processus de révision constitutionnelle, auquel doivent participer tous les secteurs de la société du Swaziland, dans l'espoir qu'il pourra être accéléré et mené à bonne fin en temps voulu.
